

Caen, le 3 septembre 2020

Le Proviseur,

à

Mesdames, Messieurs,
Les parents d'élèves

OBJET : CAMPAGNE DE BOURSES NATIONALES COMPLEMENTAIRE DE LYCEE
Année scolaire 2020 -2021

Madame, Monsieur,

La campagne **complémentaire** de recensement des demandes de bourse nationale d'études du second degré pour l'année scolaire 2020-2021 se déroulera du 1^{er} septembre au 15 octobre 2020.

**Secrétariat des
proviseurs adjoints**

Affaire suivie par :
Clara Chereau

Téléphone
02.50.10.05.00

Télécopie
02.31.85.78.60

E-mail :
ce.0140013n@ac-caen.fr

**14, Avenue Albert
Sorel
Cs 15 245
14 052 CAEN Cedex 4**

Elle s'adresse **uniquement** aux élèves **NON BOURSIERS** lors de l'année scolaire 2019-2020 et pour lesquels **SEUL** un changement de situation **familiale** est intervenu depuis le 1^{er} janvier 2020. En conséquence, les élèves **déjà boursiers**, c'est-à-dire ceux qui ont perçu une bourse en 2019-2020, ne sont pas concernés par cette démarche sachant que les bourses sont reconduites automatiquement chaque année sauf en cas de réorientation ou de redoublement.

Tout d'abord, vous voudrez bien vérifier que vous êtes éligible à partir du simulateur de bourse mis en place par le Ministère de l'Education nationale qui vous permet d'ores et déjà de calculer vos droits éventuels sur le site suivant :
<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

Si toutefois vous pouvez prétendre à ladite prestation, la demande de bourse en ligne est accessible sur le portail **Scolarité-Services via le site du lycée Malherbe**.

- Vous disposez de deux accès :
- une connexion via le **Téléservice**
 - une connexion par **FranceConnect** muni de votre N° fiscal ou N° sécurité social.

L'identifiant et mot de passe de connexion sont ceux que vous utilisez lors du suivi de la scolarité de votre enfant.

Si toutefois vous ne disposez plus desdits codes, l'établissement en générera de nouveaux à votre demande.

En cas de besoin, veuillez vous rapprocher du secrétariat des Proviseurs adjoints qui vous assistera dans vos démarches.

Vous trouverez ci-dessous le barème de calcul de bourse :

Nbre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 et plus
Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019	18 606€	20 036€	22 897€	26 476€	30 054€	34 349€	38 642€	42 935€

La clôture des demandes est fixée au **jeudi 15 octobre 2020, délai de rigueur**.
Aucun dossier tardif ne sera pris en compte quel que soit le motif.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes. Je vous engage à faire valoir vos droits à cet égard.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Jean Christophe BIDET